

---

## **Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques**

### **Avis n°4 du Conseil**

---

#### Avis du Conseil sur la place du questionnement philosophique dans le cadre des cours philosophiques

### **I. Introduction**

Le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques, dans son avis déposé auprès de la Commission de l'Éducation près le Parlement de la CF en avril 2011, avait dégagé une unanimité des responsables des cours philosophiques pour considérer la pratique de la philosophie comme méthode de penser et comme apprentissage du dialogue.

Dans cette même logique, dans son memorandum adressé aux partis politiques au printemps 2009, le Conseil estimait « qu'il serait judicieux que le prochain gouvernement inscrive dans sa déclaration de politique communautaire la volonté de développer le questionnement philosophique tout au long de la scolarité obligatoire, et ce, dès l'enseignement fondamental ».

Le 17 janvier 2012, Mme la Ministre M.-D. Simonet, en réponse aux interpellations de MM. les Députés Richard Miller<sup>1</sup> et Yves Reinkin<sup>2</sup> suggère de commencer la pratique du questionnement philosophique « le plus tôt possible en adaptant bien entendu les méthodes à l'âge des élèves ». Elle se réfère en cela à l'UNESCO qui « recommande cette approche dès le début de la scolarité ». Mme la Ministre argumente sa proposition en soulignant que « le fait que les enfants acquièrent très jeunes l'esprit critique, une autonomie de réflexion et un jugement personnel les protège des manipulations de tous ordres et les prépare à prendre leur propre vie en main ».

---

<sup>1</sup> « Organisation de l'enseignement de la philosophie dans l'enseignement secondaire »

<sup>2</sup> « Cours philosophiques : vers où va-t-on ? »

Se référant au premier avis rendu par le Conseil <sup>3</sup>, Mme la Ministre défend l'idée que l'éducation à la citoyenneté comporte « deux parties complémentaires et indispensables : l'instruction civique et l'introduction aux fondements philosophiques et religieux » de l'exercice de la citoyenneté . La première partie a été envisagée dans le décret "Citoyenneté". La seconde partie concerne « la recherche de sens de l'existence » et concerne spécifiquement les cours philosophiques. Une chose est de connaître les droits et devoirs, une autre est d'être en recherche, de questionner les valeurs et d'être capable d'argumenter.

Le Conseil entend proposer ici quelques éléments de réflexion sur la pratique du questionnement philosophique. Le présent avis, comme les précédents, a pour destinataires les instances politiques qui ont installé le Conseil.

## **II. Le champ du questionnement philosophique**

Il concerne à la fois l'éducation à un esprit critique, les habiletés de pensée, les compétences langagières et l'analyse réflexive des grandes questions existentielles. Il visera la construction d'un être pensant, réflexif et autonome dans la recherche de sens de l'existence et des orientations à donner aux actions pour qu'elles s'inscrivent dans le respect de valeurs et finalités reconnues comme universelles.

Deux grandes sphères peuvent être distinguées dans le champ du questionnement philosophique: celle du **pourquoi** (questions du sens, des finalités...) et celle du **comment** (questions des engagements, des principes...), associant questionnement philosophique et argumentation éthique.

Il s'agit donc de créer pour les élèves :

- ***un espace et un temps d'étonnement et de questionnement.***

L'étonnement et l'interrogation sont à la source de la réflexion philosophique. Encore faut-il traduire cet étonnement en questions porteuses de sens et génératrices d'une pensée réflexive.

---

<sup>3</sup> rendu en janvier 2007

- **un espace de recherche et de discussion.**

Un espace où l'on apprend à écouter l'autre, à le respecter et à tenir compte de la parole des autres pour construire sa propre réflexion. Il s'agit d'apprendre aux élèves à formuler un avis sur une problématique, mise en délibération dans un espace commun, afin qu'elle soit examinée de manière critique, attentive et créative. C'est une façon de recourir à la verbalisation des représentations et des situations, de les approcher selon différents points de vue et de les mettre en perspective.

### **III. Les enjeux du questionnement philosophique**

Cinq grands enjeux peuvent être ici décrits :

#### **1. Exercice d'une pensée critique**

À partir du questionnement des élèves, développer et stimuler leur capacité à « penser par eux-mêmes » les grandes questions humaines et à se situer dans leur rapport au monde, à autrui, à eux-mêmes.

#### **2. Socialisation démocratique**

Eduquer à la citoyenneté réflexive et apprendre le « vivre ensemble ». Il s'agit de faire vivre aux élèves des situations qui les entraînent à construire des compétences d'écoute, de dialogue et d'engagement. L'enjeu de cette pratique s'inscrit dans la dynamique d'une politique démocratique : dans une logique de respect et de coopération, l'autre est considéré comme partenaire et non comme adversaire.

#### **3. Activité langagière**

Favoriser l'apprentissage de l'activité et de la créativité langagière orale qui peut s'enrichir et/ou se traduire en expression écrite voire artistique.

#### **4. Construction de son identité**

Par la construction d'une pensée critique co-construite selon une dynamique interactive et heuristique, l'élève prend conscience de son activité cognitive en contexte social. Il découvre qu'il est porteur d'une dimension fondamentale de l'être : une pensée autonome et responsable. Il prend conscience de la singularité de sa pensée et de ses convictions dans une pluralité de possibles.

## 5. Recherche de sens à propos de l'humain

Face à cette pluralité, comment travailler la question du sens ? L'élève sera amené à s'interroger sur le caractère singulier de sa pensée et de ses valeurs et sur la possible transposition de ces dernières dans d'autres contextes et cultures.

## IV. La méthodologie du questionnement philosophique

La pensée critique visée dans les cours philosophiques devrait se développer sur trois axes :

1. L'axe dialectique
2. L'axe historique
3. L'axe idéologique

### 1. L'axe dialectique (démarche réflexive)

Il s'agit ici d'un processus réflexif au service de la pratique du questionnement philosophique et de l'exercice d'une pensée critique, autonome et responsable (capable de répondre des choix, comportements, engagements...).

La pratique du questionnement tente d'articuler des questions et des notions propres à la condition humaine en faisant appel notamment à des processus d'argumentation et de conceptualisation dans une quête de sens et de résolution de problèmes posés à des niveaux personnels sociétaux ou humanitaires.

Quatre opérations mentales en interaction sont essentielles :

#### ***Problématiser***

- S'étonner, s'interroger, douter ;
- Questionner une opinion, une certitude, une information ;
- Formuler une question heuristique : pistes de recherche et de réflexion.

#### ***Conceptualiser***

- Élucider le sens des mots, des notions ;
- Appréhender les soubassements d'un concept ;
- Utiliser un réservoir de concepts à bon escient ;
- Articuler des concepts dans un discours construit.

#### ***Argumenter***

- Utiliser des arguments à bon escient ;
- Hiérarchiser des arguments ;
- Distinguer arguments, normes, valeurs ;
- Justifier un point de vue, un choix, une action.
- Évaluer les arguments proposés

### **Concevoir une idée ou une action**

- Avoir une capacité de distanciation critique par rapport à nos idées, actes, paroles.

## **2. L'axe historique (apports culturels)**

L'éducation au questionnement philosophique s'enrichit de la rencontre des élèves, avec des expressions culturelles (textes, récits, témoignages, films, œuvres artistiques...) de l'histoire de la pensée philosophique et des principaux courants de pensée en référence à des moments-clés de l'aventure humaine.

On pourra distinguer ici différents moments clés sur le plan méthodologique:

- *Réception* par les élèves des productions culturelles
- *Identification* des thèmes et des questions soumis au questionnement, au débat, à la recherche ...
- *Mise en controverse* d'une question (confrontation avec d'autres expressions culturelles, débat, prise en compte de la pluralité des points de vue...)
- *Développement d'une prise de position* argumentée...

Cet axe historique permet également de construire progressivement, au cœur de l'éducation, une culture commune: «une somme individuelle de connaissances et d'expériences, en relation avec celles de la collectivité et incluant donc l'esprit critique, développées tout au long de la vie et constituant la culture générale d'un citoyen du 21<sup>e</sup> siècle <sup>4</sup>».

## **3. L'axe idéologique**

La pratique du questionnement philosophique visera à développer diverses compétences qui favorisent un recul critique par rapport à des univers convictionnels. Ceci afin d'aider l'élève à ne céder à aucune forme de dogmatisme, qu'il soit idéologique ou religieux.

Ces compétences auront pour objectifs de les aider à :

- a. développer une capacité de détachement face aux événements,
- b. s'arracher à la fascination de l'immédiat,
- c. réfléchir sur la valeur, les enjeux et les conséquences des actions à entreprendre,
- d. construire une argumentation éthique,

---

<sup>4</sup> Voir avis n° 112 du CEF : La Bildung, au cœur de l'éducation

- e. distinguer les registres de discours avec leurs champs d'application et de validité, avec leurs critères de vérité et leurs codes.

**Compétences à développer :**

- *Se décentrer* : prendre du recul par rapport à son propre univers convictionnel, aux valeurs et traditions reçues ;
- *Interroger* : examiner ce qui fait sens pour soi-même et pour les autres au sein de sa propre conviction, mais aussi investiguer les autres convictions et se laisser interroger par elles.
- *Contextualiser* : les idées et valeurs portées par son univers convictionnel ou sa propre tradition.
- *Construire une argumentation éthique* : en faisant interagir une pensée critique personnelle et autonome, des éléments constitutifs de son propre univers convictionnel, ou d'autres univers convictionnels, et des valeurs reconnues comme universelles.
- *Se choisir* : des parts d'identités aux appartenances multiples et assumer la singularité d'une conviction critique librement consentie dans le respect de la pluralité des univers convictionnels possibles.
- *Poser des choix* éthiques et idéologiques librement consentis.

**V. Modalités de mise en œuvre**

Pour les membres du Conseil, à l'exception des représentants des instances signataires de la note de minorité ci-dessous selon les termes de l'article 8 § 2 du décret du 3 juin 2005 créant le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques, l'avis a pour objet de nourrir les réflexions d'un groupe de travail qui serait constitué pour rédiger les compétences communes aux différents cours philosophiques dans le cadre de nomenclatures ou référentiels spécifiques.

Cette perspective a été recommandée à deux reprises par le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques, dans le mémorandum de juin 2009 et le troisième avis sur la proposition de décret introduisant un cours de philosophie et d'histoire culturelle des religions dans le programme du troisième degré de l'enseignement secondaire de mars 2011.

Cette perspective se trouve également reprise par Madame la Ministre chargée de l'Enseignement lors des débats parlementaires en Commission de l'Education près le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 1<sup>er</sup> février 2012. La Ministre y avait proposé que la rédaction d'une partie commune aux différents cours philosophiques soit confiée à un groupe de travail comportant des représentants de chacun des cours philosophiques ; celui-ci serait présidé par une personnalité soumise à l'obligation de neutralité.

Les membres du Conseil tiennent à préciser que ces compétences communes devraient s'intégrer dans la nomenclature de chacun des cours philosophiques, permettant d'éventuelles activités communes organisées librement.

Mai 2012

-----

Note de minorité signée par Monsieur Benoît VAN DER MEERSCHEN (C.M.L.), Mesdames Marie-Christine LINARD, Johanna DE VILLERS et Monsieur Pierre SPEHL (FAPEO), Madame Bernadette RASQUIN (CPEONS), Monsieur Marcel BUELENS (CECP) et Monsieur Philippe JONAS (CGSP).

« Le questionnement philosophique doit s'inscrire dans une réflexion plus large sur sa place dans la formation commune et obligatoire. Toute réforme des contenus et des méthodes doit être envisagée d'abord dans l'intérêt des élèves et de leur apprentissage du vivre ensemble, des Droits de l'Homme et de la citoyenneté.

Sa mise en œuvre doit répondre aux conditions suivantes :

- être donné aux élèves de chaque classe tous ensemble ;
- respecter de ce fait les principes de la neutralité tels que définis par les décrets en vigueur à ce sujet ;
- être donné par des enseignants formés (formation initiale ou formation continue) particulièrement à cet enseignement.